



## Revue de la presse arménienne du 24 mars 2020

### COVID-19

**235 cas confirmés de coronavirus, plus de 600 personnes sont en confinement/** Au moment de la rédaction de cette revue, les autorités ont confirmé 235 cas de coronavirus dans le pays dont 2 ont été guéris. Plus de 600 personnes sont en quarantaine. 26 des 235 patients atteints de coronavirus ont développé une pneumonie, mais leur état de santé est sous contrôle. Selon Pachinian, la plupart des personnes infectées a une température corporelle normale. Parmi les nouveaux cas, il y a un citoyen travaillant dans une usine de la province de Kotayk et un citoyen travaillant dans une usine du district d'Erebuni à Erevan. Nikol Pachinian s'est déclaré préoccupé par le nombre et la géographie des cas.

**Pachinian fera une adresse à la nation pour annoncer de nouvelles restrictions/** Le Premier ministre Nikol Pachinian s'adressera à la nation dans le soir du 24 mars pour annoncer de nouvelles restrictions.

**L'exploitation des cafés, des restaurants, d'un certain nombre d'entreprises sera suspendue/** Dans une adresse Facebook tard le soir du 23 mars, Nikol Pachinian a annoncé qu'à partir du 24 mars, l'exploitation des cafés, des restaurants, d'un certain nombre d'entreprises sera suspendue pour une semaine dans le cadre des efforts de lutte contre le coronavirus. Dans le cas des restaurants, il n'y aura des exceptions que pour les services de livraison. Certains travaux de construction seront également interrompus. L'exploitation des usines textiles, un certain nombre de branches de l'industrie légère seront également arrêtées. Pachinian a noté que la production alimentaire se poursuivra. Les épiceries continueront à fonctionner comme d'habitude. Le Bureau du Commandant publiera la liste des opérations autorisées.

**La Chine va envoyer de l'aide médicale à l'Arménie/** La presse rend compte de [l'appel vidéo](#) du vice-ministre des Affaires étrangères d'Arménie, Avet Adonts, et l'ambassadeur de Chine en Arménie, Tian Erlong. Adonts a exprimé sa gratitude à l'ambassadeur Erlong et à l'ambassade de Chine en Arménie pour avoir fourni gratuitement au ministère arménien de la santé 1008 nouveaux kits de diagnostic de coronavirus qui sont arrivés récemment en Arménie. Les interlocuteurs ont échangé des points de vue sur la prolongation de la suspension temporaire de l'accord entre l'Arménie et la Chine relatif à la suppression de l'obligation de visa. Les parties sont convenues de rester en contact étroit sur cette question. Rappelons que le 31 janvier, Erevan avait suspendu jusqu'au 31 mars l'exemption de visa entre l'Arménie et la Chine. L'ambassadeur Tian a noté que la Chine était prête à aider davantage l'Arménie en lui fournissant des uniformes médicaux et des appareils de ventilation pulmonaire adaptatifs d'une valeur de 110 000 dollars. Lors de sa rencontre avec Tian plus tard dans la journée, le Président Armen Sarkissian a déclaré que l'aide chinoise était très importante pour les efforts continus de l'Arménie dans la lutte contre le virus.

**Le Parlement a adopté les amendements à la loi sur la responsabilité administrative et pénale en cas de violation des règles de quarantaine et d'auto-quarantaine/** Le Parlement a adopté en lecture finale le projet de loi soutenu par le gouvernement sur la responsabilité administrative et pénale en cas de violation des règles de quarantaine et d'auto-quarantaine pendant l'état d'urgence. La violation de l'auto-quarantaine ou de la quarantaine ou d'autres restrictions de mouvement pendant l'état d'urgence qui cause par négligence l'infection d'une autre personne sera punie d'une peine de 300 000 à 500 000 drams (environ 568 à 947 euros) ou une peine de prison d'un mois au maximum, ainsi que de la peine facultative consistant à priver l'accusé du droit d'occuper certains postes ou fonctions publics pendant une période de deux ans. La responsabilité est également définie pour les cas où la négligence a causé des dommages graves à la santé d'une personne, l'infection de deux personnes ou plus ou la mort. La violation de l'auto-quarantaine ou de la quarantaine qui cause de graves dommages à la santé d'une personne sera punie d'une amende pouvant atteindre 700 000 drams (environ 1326 euros) et d'une peine de prison de 1 à 3 mois ou d'une peine de prison de 2 ans. Si une personne mise en quarantaine ou en auto-quarantaine viole les règles et cause la mort de quelqu'un, elle peut être condamnée à une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 4 ans. La police qui surveille les zones de quarantaine ainsi que le processus d'auto-quarantaine a indiqué que 2-4 cas de violations de l'auto-isollement sont enregistrés chaque jour. Selon les changements, le terme « *médias de masse* » a été changé par « *celui qui mène une activité médiatique* » afin d'élargir le concept. Ainsi, ceux qui mènent une activité médiatique et qui violeront les règles relatives à la diffusion d'information durant l'état d'urgence seront soumis à une amende entre 100 000 et 400 000 drams (environ 189 et 757 euros). Cependant, si la publication violant les règles n'est pas supprimée

dans un délai d'une journée après avoir été condamné à une amende, une nouvelles amende de 500 000 à 1 000 000 drams (environ 947 à 1894 euros) sera appliquée.

**Environ 754 950 euros de dons ont été transférés au gouvernement pour soutenir la lutte le coronavirus/** Le Ministère des finances informe qu'un total de 398 millions 401 mille drams (environ 754 950 euros) a été donné au gouvernement arménien pour soutenir les efforts de lutte contre le coronavirus. Les dons ont été faits par des personnes physiques et morales.

**Les épiceries et les supermarchés auront des horaires séparés pour les personnes âgées uniquement/** Le vice-premier ministre, commandant de la situation d'urgence, Tigran Avinyan, a demandé aux épiceries et aux supermarchés d'avoir des heures séparées pendant la journée (10h00-12h00) pour les personnes âgées uniquement. Il a demandé aux citoyens des autres âges de ne pas faire leurs courses pendant cette tranche horaire.

**Les autorités de facto du Karabakh ont qualifié de « regrettable » la suspension du financement par l'USAID/** Les autorités de facto du Karabakh ont qualifié de « *regrettable* » la nouvelle concernant la suspension par l'USAID du financement des programmes de déminage humanitaire au Karabakh de l'ONG HALO Trust. Toutefois, elles ont noté que le Congrès américain poursuivait les discussions sur le projet de loi sur les crédits à l'étranger pour la prochaine année fiscale et que 75 membres du Congrès avaient adressé une lettre à la direction de la commission des crédits du Congrès demandant que le budget 2021 envisage le financement de la poursuite des activités de déminage au Karabakh. Elles ont déclaré espérer que le gouvernement américain continuerait à soutenir la mise en œuvre d'autres programmes visant à développer et à résoudre les problèmes humanitaires au Karabakh.

**Tsarukian : c'est à l'État de payer les employés des entreprises dont l'activité est suspendue en raison de la situation d'urgence/** La presse rend compte de la déclaration de Gagik Tsarukian, un riche homme d'affaires dirigeant le parti d'opposition « Arménie prospère » selon laquelle il ne paiera pas les salaires de ses employés qui ont été mis en congé en raison de l'épidémie de coronavirus. Selon Tsarukian, le paiement des salaires de ses employés est le devoir du gouvernement et pas le sien. « *L'État a décidé de déclarer l'état d'urgence et il doit [payer] son peuple ... comme le père de famille doit donner de l'argent à ceux qui ne travaillent pas* » a déclaré le leader de la plus grande partie représentée au parlement. Selon lui, le gouvernement devrait également cesser de collecter des taxes. Tsarukian a également critiqué les efforts du gouvernement pour atténuer les conséquences économiques négatives du coronavirus.

**Les recommandations de la Commission de Venise et du BIDDH/OSCE sur les amendements a la législation sur les partis politiques/** La Commission de Venise, en collaboration avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH), a publié un avis sur les projets d'amendements relatifs à la législation sur les partis politiques en Arménie. Ils ont salué plusieurs propositions du projet d'amendements, tout en proposant un nombre de recommandations qui visent à garantir que l'enregistrement des partis politiques ne soit pas trop lourd, que les processus internes des partis ne soient pas excessivement réglementés, que les lacunes dans le financement des partis politiques sont comblées. Parmi les recommandations figure également la suppression de l'obligation de divulguer ou de publier le lieu de travail d'un donateur lorsqu'il fait un don au parti.

Rédaction : Léna Gyulkhasyan

*Hayastani Hanrapetoutioun- quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ; Azg- hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ; Haykakan Jamanak- quotidien, tirage-6500 exemplaires ; Aravot- quotidien, tirage- 2718 exemplaires ; Jamanak- quotidien, tirage- 5300 exemplaires ; Hraparak-quotidien, tirage-3400 exemplaires ; Joqhovourd-quotidien, tirage-3500 exemplaires ; Golos Arménii- trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ; Novoyé Vrémiá- trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ; 168 Jam- hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ; Respublika Arménia- bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.*

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en